



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Meurthe & Moselle  
Commune de Virecourt

## **Enquête publique préalable au déclassement du chemin dit « Ancienne route de Lunéville à Charmes »**

Arrêté N°09 du 21 septembre 2020

Enquête : du lundi 19 octobre à 17h00 au samedi 21 novembre à 12h00

## **RAPPORT ET AVIS**



Eric HARGE  
Commissaire enquêteur

# Sommaire

<b>RAPPORT</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Généralités</b> .....	<b>3</b>
1. Objet de l'enquête publique .....	3
2. Cadre juridique .....	3
3. Présentation du projet .....	4
4. Composition du dossier .....	4
<b>2. Organisation et déroulement de l'enquête</b> .....	<b>5</b>
1. Désignation du commissaire-enquêteur .....	5
2. Publicité de l'enquête.....	5
3. Modalités de l'enquête .....	6
4. Climat de l'enquête .....	6
5. Relation des observations .....	7
<b>3. Détail des interventions :</b> .....	<b>7</b>
Analyse du commissaire enquêteur : .....	7
<b>ANNEXES</b> .....	<b>8</b>
Annexe n° 1 – Registre d'enquête .....	8
Annexe n° 2 - Arrêté municipal N° 09/2020 du 21 septembre 2020: .....	9
Annexe n° 3 – Photos d'affichage du 01 octobre 2020 : .....	10
Annexe n° 4 – Annonces du 29 septembre et 21 octobre 2020 parues dans l'Est Républicain : .....	11
Annexe n° 5 – Annonces du 2 et 23 octobre 2020 parues dans le Paysan Lorrain : .....	12
Annexe n° 6 – Document d'information : .....	13
Annexe n° 7 – Second document d'information : .....	14
Annexe n° 8 – Réponse mail Commune Bainville aux Miroirs : .....	15
<b>AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR</b> .....	<b>16</b>

# RAPPORT

## 1. Généralités

### 1. Objet de l'enquête publique

L'objet de la présente enquête publique porte sur le projet de déclassement du chemin rural dit de « Ancienne route de Lunéville à Charmes », en vue de son aliénation.

Les dispositions du code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3, prévoient que le projet de déclassement d'une partie du domaine public routier communal est soumis à enquête publique lorsqu'il porte atteinte aux conditions de circulation et de desserte.

Le chemin dit de « Ancienne route de Lunéville à Charmes » à déclasser se situe à l'extrémité sud du village, entre les parcelles B416 à B448, au lieu-dit « aux tranchées », sur le territoire de la commune de VIRECOURT. Ce chemin n'est plus utilisé depuis la mise en service de la voie ferrée et il ne dessert plus qu'un ensemble de parcelles qui vont toutes être vendues au même propriétaire.

### 2. Cadre juridique

Il est rappelé que cette enquête est réalisée conformément aux textes suivants :

#### CODE DE LA VOIRIE ROUTIERE

Notamment l'article L 141-3 pour la partie législative, les articles R 141-4 et suivants pour la partie réglementaire.

#### CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION

#### LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Délibération du 16 octobre 2017 de la Commune de Virecourt.

#### Code de l'expropriation.

Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement notamment le chapitre III traitant de la réforme de l'enquête publique.

Décret N° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

### 3. Présentation du projet

L'Earl la Vert Côte à qui la commune loue des terrains au lieu-dit « aux tranchées » a arrêté son activité au 31/12/2017. Mme Aline Remy et Mr Alexis Dubuis ont adressé un courrier faisant part de leur engagement d'acheter ces terrains cadastrés B 416 à B446 d'une surface de 5ha 18 soit 51800 m<sup>2</sup> pour une somme de 25 000€. Afin que leur propriété future ne soit pas coupée en deux ils ont demandé également à acquérir une partie du chemin tel qu'il figure en vert sur le plan des pages 5 et 7. Pour une contenance estimée à 53 ares 57 centiares soit 5357m<sup>2</sup>.

Ces parcelles sont traversées par le chemin dit « Ancienne route de Lunéville à Charmes » qui n'est plus utilisé ni entretenu par la commune ni par le public car il est interrompu par la voie de chemin de fer.

Le chemin se situe en zone A non constructible et ne figure pas sur le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

La commune de Virecourt n'a pas de projet sur ce secteur du territoire et n'a pas prévu de dépenses, ni en fonctionnement, ni en investissement.

### 4. Composition du dossier

Le dossier mis à la disposition du public était constitué des éléments suivants :

- Une présentation de l'objet de l'enquête et des motifs du déclassement du chemin dit « Ancienne route de Lunéville à Charmes ».
- La copie intégrale de l'arrêté municipal Arrêté N°09 du 21 septembre 2020 organisant l'enquête et désignant le commissaire enquêteur (**annexe n°2**)
- Un plan de situation de l'emprise dont la cession est projetée
- Une notice explicative détaillant le projet et les éléments de contexte
- Un état parcellaire des terrains jouxtant la partie à déclasser
- Un estimatif sommaire des dépenses

A ce dossier étaient annexées les pièces suivantes :

- La délibération du 16 octobre 2017 autorisant Monsieur le maire à organiser l'enquête publique nécessaire au déclassement du chemin dit « Ancienne route de Lunéville à Charmes ».
- Un registre d'enquête de 22 pages coté et paraphé, reliés et non mobiles

Ainsi constitué, le dossier comprend les informations nécessaires à l'appréhension du projet, à l'information du public et à la réalisation de l'enquête.

## 2. Organisation et déroulement de l'enquête

La commune de Virecourt a sollicité le commissaire enquêteur et une première rencontre a eu lieu le 31 août 2020 en mairie de Virecourt. A cette occasion le contenu du dossier à élaborer a été défini.

A la suite de différents échanges entre l'équipe municipale et le commissaire enquêteur, ce dernier a reçu, courant octobre, par courriel, le dossier d'enquête complet.

### 1. Désignation du commissaire-enquêteur

L'arrêté municipal N° 09/2020 du 21 septembre 2020 désigne le commissaire enquêteur et fixe les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête du lundi 19 octobre à 17h00 au samedi 21 novembre à 12h00.

Les dates et heures où le commissaire-enquêteur se tiendrait à la disposition du public ont été arrêtées ainsi :

- lundi 19 octobre de 17h00 à 19h00
- vendredi 06 novembre de 17h00 à 19h00
- samedi 21 novembre de 10h00 à 12h00

L'arrêté précise également que toutes les remarques ou avis du public pourront être recueillis :

- Directement sur le registre d'enquête accessible en mairie (**annexe 1**)
- Par courrier adressé au commissaire en mairie de Virecourt
- Par courriel à l'adresse : [enquetepubliquechemin@orange.fr](mailto:enquetepubliquechemin@orange.fr)

L'enquête s'est déroulée en même temps que l'enquête publique relative à la révision du PLU de la commune de Virecourt. Les permanences ont été communes.

### 2. Publicité de l'enquête

Le lancement de l'enquête a été initié par une délibération du Conseil Municipal de Virecourt du 21 septembre 2020 (**annexe 2**).

Comme en attestent les photos du 01 octobre 2020 (**annexe 3**), l'arrêté de M. le Maire a été affiché sur le panneau situé devant la mairie, sur le panneau d'affichage du centre bourg, ainsi qu'à l'entrée du chemin concerné, objet du déclassement, visibles de tous les passants. Il y est resté le temps de l'enquête.

Par désignation de Monsieur le maire de Virecourt, dans l'arrêté municipal N°09 du 21 septembre 2020, l'enquête est conduite par Monsieur Eric HARGE, en qualité de commissaire enquêteur.

### 3. Modalités de l'enquête

Le dossier d'enquête ainsi que l'arrêté ont été déposés sur le site internet de la mairie <http://www.virecourt.mairie54.fr/> dès le 01 octobre 2020.

Il est paru une annonce légale aux dates suivantes :

- L'Est Républicain du 29 septembre et 21 octobre (**annexe 4**),
- Le Paysan Lorrain du 2 et 23 octobre (**annexe 5**),

Au-delà des obligations légales d'information, la municipalité a souhaité associer plus étroitement encore la population.

Distribution d'un document d'information dans les boîtes aux lettres le 29 septembre 2020 (**annexe 6**).

Possibilité de déposer ses observations ainsi que prendre un rendez-vous téléphonique avec le commissaire enquêteur à l'aide de cette adresse mail : [enquetepubliquechemin@orange.fr](mailto:enquetepubliquechemin@orange.fr)

Distribution d'un second Mémo d'information dans les boîtes aux lettres, stipulant la poursuite de l'enquête malgré la mise en place du second confinement le 30 octobre 2020 (**annexe 7**).

On peut raisonnablement conclure que la population a pu être informée de façon satisfaisante, pour peu qu'elle l'ait souhaité.

A noter que cette enquête s'est déroulée simultanément à l'enquête publique liée à la révision du PLU, les deux procédures distinctes bien qu'ayant des permanences communes et le même commissaire enquêteur avaient bien deux registres distincts.

### 4. Climat de l'enquête

L'accueil du public était proposé en mairie. L'accès était indiqué par une signalétique adaptée.

Compte tenu des contraintes sanitaires liées à la crise du coronavirus, il y a eu mise en place du confinement à compter du 30 octobre à 00h00, toutefois Monsieur le Maire de Virecourt a souhaité que l'enquête publique soit menée à son terme jusqu'au 21 novembre à 12h00 et j'ai accepté considérant que toutes les conditions de sécurité sanitaire étaient réunies pour pouvoir mener l'enquête à son terme.

Malgré la mise en place de ce confinement, l'enquête a pu se dérouler dans des conditions optimales y compris en respectant les conditions de sécurité sanitaires liées à la COVID 19 et a pris fin le samedi 21 novembre 2020 à 12h00 comme convenu. Le registre a été clos par mes soins le même jour.

## 5. Relation des observations

Aucune intervention n'a été comptabilisée pour l'ensemble de l'enquête :

Type	nombre
lors de la 1° permanence	0
lors de la 2° permanence	0
en dehors des permanences	0
par courrier	0
par courriel	0
Par téléphone	0
<b>Total</b>	0

Aucune personne n'a souhaité rencontrer le commissaire enquêteur lors des permanences.

Par ailleurs, aucun courrier ni courriel n'a été reçu par le commissaire enquêteur lors de la durée de l'enquête.

## 3. Détail des interventions :

### Analyse du commissaire enquêteur :

Aucune observation ne concernant le projet de déclassement du chemin dit « Ancienne route de Lunéville à Charmes » n'a été relevée.

J'ai pris contact par téléphone et mail avec Madame la Maire de la commune de Bainville aux Miroirs le 19 novembre et lui ai transmis le dossier d'enquête publique, elle m'a répondu par mail que la commune de Bainville aux Miroirs n'émettait aucune objection au déclassement du chemin communal dit « Ancienne route de Lunéville à Charmes ». **(annexe 8).**

Fait à Pagney Derrière Barine le 26 Novembre 2020



Eric HARGE



## Annexe n° 2 - Arrêté municipal N° 09/2020 du 21 septembre 2020:



### ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL

COLLECTIVITE COMMUNE DE VIRECOURT

Arrêté n°9 du 21/Septembre/2020

**Objet : Ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'un chemin rural inutilisé depuis plus de 100 ans**

Le maire,

Vu les articles L.161-10 et L.161-10-1 du code rural et de la pêche maritime ;  
Vu le code des relations entre le public et l'administration ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 octobre 2017 suite au constat que ledit chemin n'est plus utilisé ;  
Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public ;

Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique ;

#### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le projet relatif au déclassement d'un chemin rural dit « ancienne route de Lunéville à Charmes », pour en permettre la vente. Ce chemin ne présente pas d'intérêt économique pour la commune ; est soumis à une enquête destinée à recueillir les observations du public du 19 octobre 2020 à 17h au 21 novembre 2020 à 12h.

**Article 2 :** Le dossier d'enquête publique comprend le projet d'aliénation, une notice explicative, un plan de situation, et une appréciation sommaire des dépenses.

**Article 3 :** M. **ÉRIC HARGÉ, Ingénieur RTE**, est désigné comme commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie le 19 Octobre 2020 de 17 h à 19 h, puis le 6 Novembre 2020 de 17 h à 19 h et enfin le 21 Novembre 2020 de 10 h à midi. Les observations peuvent être formulées par écrit et lui être adressées par voie postale à la mairie jusqu'au 21 Novembre à midi avant la clôture de l'enquête.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête. Le public est invité à faire part de ses observations sur le projet aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Les observations peuvent être consignées par les intéressés directement sur le registre d'enquête.

Elles peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliquechemin@orange.fr](mailto:enquetepubliquechemin@orange.fr)

**Article 4 :** La situation sanitaire actuelle impose des précautions exceptionnelles afin que l'enquête se déroule dans de bonnes conditions sanitaires :

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Les usagers devront porter un masque de protection lors de l'attente, de la consultation du dossier et de l'entretien avec le commissaire enquêteur

**Article 5 :** À la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier et ses conclusions.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie à compter du 26 Septembre 2020, c'est-à-dire 19 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête.

Cet arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin concerné et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire.

**Article 7 :** Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

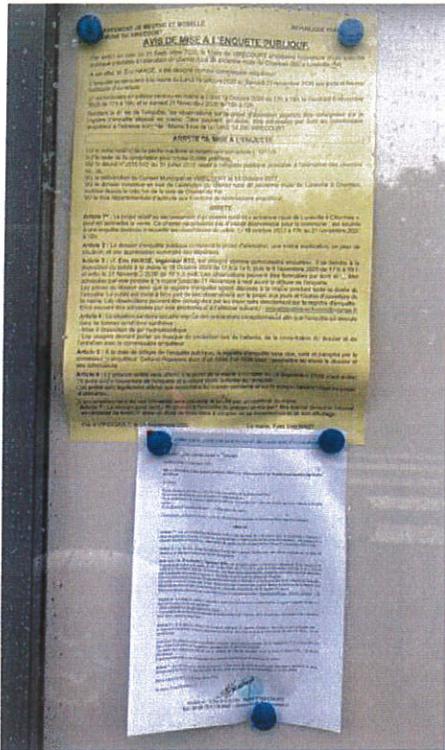
Fait à VIRECOURT, le 21 Septembre 2020

Le maire, Yves THIEBAUT

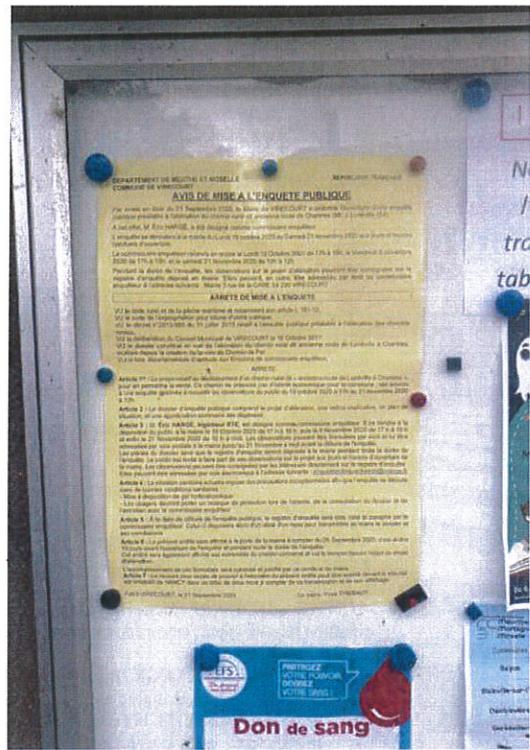


MAIRIE de 3 Rue de la GARE 54290 VIRECOURT  
Tel : 03 83 72 46 24 Mail : [virecourt.mairie@orange.fr](mailto:virecourt.mairie@orange.fr)

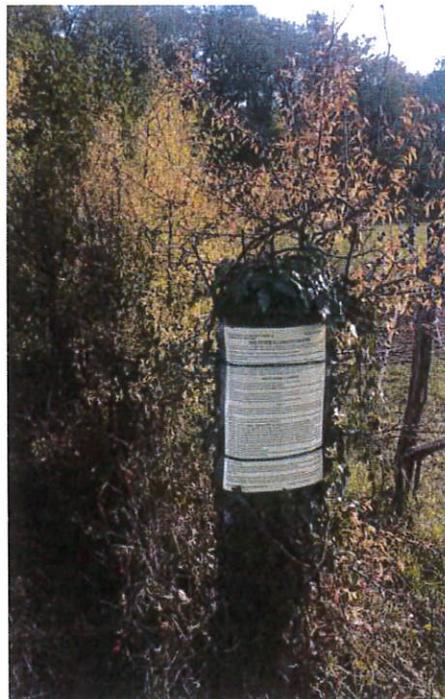
Annexe n° 3 – Photos d’affichage du 01 octobre 2020 :



Affichage mairie



Affichage centre bourg



Affichage entrée chemin

20 ANNONCES LÉGALES

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lerlegales@estrepublcain.fr

Mercredi 21 octobre 2020

**ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES**  
 Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.  
 Selon l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.78€ HT pour l'année 2020.

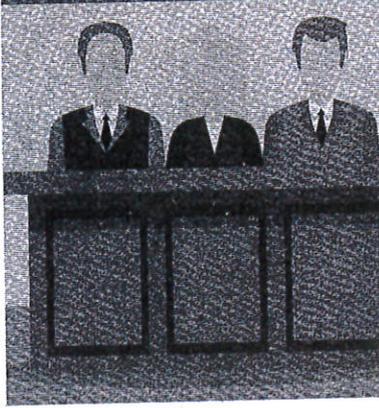
Avis publics

**COMMUNE DE VIRECOURT**  
**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
 sur le déclassement d'un chemin rural  
 1<sup>er</sup> insertion

Par arrêté n° 9 du 21 septembre 2020, le maire de Virecourt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement d'un chemin rural. Le dossier comprend notamment les informations relatives à ce déclassement.  
 À cet effet, M. Eric HARGÉ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le maire de Virecourt.  
 L'enquête se déroulera à la mairie pour une durée de 34 jours à partir du lundi 19 octobre 2020 à 17 h et jusqu'au samedi 21 novembre 2020 à 12 h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les lundi et mercredi, de 9 h à 12 h et le samedi, de 10 h 30 à 12 h).  
 Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
 - lundi 19 octobre 2020, de 17 h à 19 h ;  
 - vendredi 6 novembre 2020, de 17 h à 19 h ;  
 - samedi 21 novembre 2020, de 10 h à 12 h.  
 Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie, ainsi que sur le registre dématérialisé sur le site Internet de la commune [www.virecourt.mairie54.fr](http://www.virecourt.mairie54.fr).  
 Les observations peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom du commissaire enquêteur (mairie de Virecourt, 3, rue de la Gare, 54290 Virecourt), ou par courrier électronique adressé à : [enquetepublique@chsmn@orange.fr](mailto:enquetepublique@chsmn@orange.fr).  
 En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la mairie, les jours, de 10 h à midi, sauf dimanches et jours fériés.  
 Pour tenir compte des circonstances sanitaires, les mesures suivantes seront mises en œuvre : mise à disposition de gel hydroalcoolique et de gants sur le lieu de consultation du dossier, possibilité de prendre des rendez-vous téléphoniques avec le commissaire enquêteur par le biais du registre dématérialisé précité.  
 Il sera demandé aux personnes se déplaçant de respecter les gestes barrières, de porter un masque de protection lors de l'attente, de la consultation et de l'entretien avec le commissaire enquêteur et de venir avec leur propre stylo.  
 À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions et avis du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie, aux heures et jours d'ouverture, ainsi que sur le registre dématérialisé précité : <https://www.virecourt.mairie54.fr>.  
 Le déclassement, pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le conseil municipal. Toutes informations peuvent être demandées à M. le Maire.

222701800

**Annonces légales et judiciaires**



**Annonces TRANSMI AU lerlegal**

Avis publics

**COMMUNE DE VIRECOURT**  
**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
 sur le déclassement d'un chemin rural  
 2<sup>e</sup> insertion

Par arrêté n° 9 du 21 septembre 2020, le maire de Virecourt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement d'un chemin rural. Le dossier comprend notamment les informations relatives à ce déclassement.  
 À cet effet, M. Eric HARGÉ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le maire de Virecourt.  
 L'enquête se déroulera à la mairie pour une durée de 34 jours à partir du lundi 19 octobre 2020 à 17 h et jusqu'au samedi 21 novembre 2020 à 12 h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les lundi et mercredi, de 9 h à 12 h et le samedi, de 10 h 30 à 12 h).  
 Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :  
 - lundi 19 octobre 2020, de 17 h à 19 h ;  
 - vendredi 6 novembre 2020, de 17 h à 19 h ;  
 - samedi 21 novembre 2020, de 10 h à 12 h.  
 Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie, ainsi que sur le registre dématérialisé sur le site Internet de la commune [www.virecourt.mairie54.fr](http://www.virecourt.mairie54.fr).  
 Les observations peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom du commissaire enquêteur (mairie de Virecourt, 3, rue de la Gare, 54290 Virecourt), ou par courrier électronique adressé à : [enquetepublique@chsmn@orange.fr](mailto:enquetepublique@chsmn@orange.fr).  
 En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la mairie, les jours, de 10 h à midi, sauf dimanches et jours fériés.  
 Pour tenir compte des circonstances sanitaires, les mesures suivantes seront mises en œuvre : mise à disposition de gel hydroalcoolique et de gants sur le lieu de consultation du dossier, possibilité de prendre des rendez-vous téléphoniques avec le commissaire enquêteur par le biais du registre dématérialisé précité.  
 Il sera demandé aux personnes se déplaçant de respecter les gestes barrières, de porter un masque de protection lors de l'attente, de la consultation et de l'entretien avec le commissaire enquêteur et de venir avec leur propre stylo.  
 À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions et avis du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie, aux heures et jours d'ouverture, ainsi que sur le registre dématérialisé précité : <https://www.virecourt.mairie54.fr>.  
 Le déclassement, pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le conseil municipal. Toutes informations peuvent être demandées à M. le Maire.

222702400

Annonce du 29 septembre

**Annonces légales**

Annonce du 21 octobre

**Announces légales**

NOTAIRES, AVOCATS, COMPTABLES, JURISTIQUES DE JUSTICE, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS DE MEURTHE ET MOSELLE, COMPRIEZ NOUS LA PUBLICATION DE VOS ANNONCES LÉGALES, NOT 1448 6 N°14. [annonces@paysan-lorrain.com](mailto:annonces@paysan-lorrain.com)  
**VOS ANNONCES DOIVENT NOUS PARVENIR IMPÉRATIVEMENT LE MARDI SOIR AU PLUS TARD POUR UNE PARUTION LE VENDREDI SUIVANT.**

**CONSTITUTION**

SCI FERRIMO

**DISSOLUTION**

**CONSTITUTION**

SCI NAUTERIN

**CLÔTURE**

**Enquête publique**  
**sur la déclassement d'un chemin rural**  
 1ère insertion

Par arrêté n° 9 du 21 Septembre 2020

Le maire de Virecourt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement d'un chemin rural. Le dossier comprend notamment les informations relatives à ce déclassement. A cet effet, monsieur Eric HARGÉ, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Maire de VIRECOURT.

L'enquête se déroulera à la mairie pour une durée de 34 jours à partir du lundi 19 octobre 2020 à 17h et jusqu'au samedi 21 novembre 2020, à 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les lundis et mercredis de 9h à 12h et le samedi de 10h30 à 12h).

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 19 octobre 2020 de 17h00 à 19h00.
- Vendredi 6 novembre 2020 de 17h00 à 19h00
- Samedi 21 novembre 2020 de 10h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante) :

<https://www.registredemat.fr/plu-virecourt>.

Les observations peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur (mairie de Virecourt 3, rue de la gare 54 290 VIRECOURT) ou par courrier électronique adressé à : [plu-virecourt@registredemat.fr](mailto:plu-virecourt@registredemat.fr)

En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la mairie, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pour tenir compte des circonstances sanitaires, les mesures suivantes seront mises en œuvre : mise à disposition de gel hydroalcoolique et de gants sur le lieu de consultation du dossier, possibilité de prendre des rendez vous téléphoniques avec le commissaire enquêteur par le biais du registre dématérialisé précité.

Il sera demandé aux personnes se déplaçant de respecter les gestes barrières, de porter un masque de protection lors de l'attente, de la consultation et de l'entretien avec le commissaire enquêteur et de venir avec leur propre stylo.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions et avis du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le registre dématérialisé précité : <https://www.registredemat.fr/plu-virecourt>.

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal. Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire.

**COMMUNE DE VIRECOURT**  
**Enquête publique**  
**sur la déclassement d'un chemin rural**  
 1ère insertion

Par arrêté n° 9 du 21 Septembre 2020

Le maire de Virecourt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement d'un chemin rural. Le dossier comprend notamment les informations relatives à ce déclassement. A cet effet, monsieur Eric HARGÉ, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Maire de VIRECOURT.

L'enquête se déroulera à la mairie pour une durée de 34 jours à partir du lundi 19 octobre 2020 à 17h et jusqu'au samedi 21 novembre 2020, à 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les lundis et mercredis de 9h à 12h et le samedi de 10h30 à 12h).

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 19 octobre 2020 de 17h00 à 19h00.
- Vendredi 6 novembre 2020 de 17h00 à 19h00
- Samedi 21 novembre 2020 de 10h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante) :

<https://www.registredemat.fr/plu-virecourt>.

Les observations peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur (mairie de Virecourt 3, rue de la gare 54 290 VIRECOURT) ou par courrier électronique adressé à : [plu-virecourt@registredemat.fr](mailto:plu-virecourt@registredemat.fr)

En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la mairie, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pour tenir compte des circonstances sanitaires, les mesures suivantes seront mises en œuvre : mise à disposition de gel hydroalcoolique et de gants sur le lieu de consultation du dossier, possibilité de prendre des rendez vous téléphoniques avec le commissaire enquêteur par le biais du registre dématérialisé précité.

Il sera demandé aux personnes se déplaçant de respecter les gestes barrières, de porter un masque de protection lors de l'attente, de la consultation et de l'entretien avec le commissaire enquêteur et de venir avec leur propre stylo.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions et avis du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le registre dématérialisé précité : <https://www.registredemat.fr/plu-virecourt>.

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal. Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire.

Annonce du 02 octobre

**COMMUNE DE VIRECOURT**  
**Enquête publique**  
**sur la déclassement d'un chemin rural**  
 2ème insertion

Par arrêté n° 9 du 21 Septembre 2020

Le maire de Virecourt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement d'un chemin rural. Le dossier comprend notamment les informations relatives à ce déclassement. A cet effet, monsieur Eric HARGÉ, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Maire de VIRECOURT.

L'enquête se déroulera à la mairie pour une durée de 34 jours à partir du lundi 19 octobre 2020 à 17h et jusqu'au samedi 21 novembre 2020, à 12h00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les lundis et mercredis de 9h à 12h et le samedi de 10h30 à 12h).

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 19 octobre 2020 de 17h00 à 19h00.
- Vendredi 6 novembre 2020 de 17h00 à 19h00
- Samedi 21 novembre 2020 de 10h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante) :

<https://www.registredemat.fr/plu-virecourt>.

Les observations peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur (mairie de Virecourt 3, rue de la gare 54 290 VIRECOURT) ou par courrier électronique adressé à : [plu-virecourt@registredemat.fr](mailto:plu-virecourt@registredemat.fr)

En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la mairie, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pour tenir compte des circonstances sanitaires, les mesures suivantes seront mises en œuvre : mise à disposition de gel hydroalcoolique et de gants sur le lieu de consultation du dossier, possibilité de prendre des rendez vous téléphoniques avec le commissaire enquêteur par le biais du registre dématérialisé précité.

Il sera demandé aux personnes se déplaçant de respecter les gestes barrières, de porter un masque de protection lors de l'attente, de la consultation et de l'entretien avec le commissaire enquêteur et de venir avec leur propre stylo.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions et avis du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le registre dématérialisé précité : <https://www.registredemat.fr/plu-virecourt>.

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal. Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire.

Annonce du 23 octobre



## INFORMATION

*La révision du PLU régissant les règles de construction sur le territoire de la commune approche de sa validation.*

*Une étape importante va avoir lieu, il s'agit de l'enquête Publique, Monsieur HARGÉ Commissaire enquêteur a été désigné par le tribunal administratif.*

*Conjointement à l'enquête PLU il sera mené l'enquête pour le déclassement d'un chemin communal, dit : Ancienne route de Charmes à Lunéville, depuis très longtemps inutilisé, situé entre la voie SNCF et le bois de l'enclos, les parcelles desservies sont exclusivement des propriétés privées de la commune. Ce déclassement permet de valoriser tous ces terrains.*

**Permanences :**

***Le Commissaire enquêteur recevra en mairie, le public aux dates et heures ci-dessous arrêtées***

- 1. Ouverture le Lundi 19 Octobre de 17 à 19 heures***
- 2. Intermédiaire le Vendredi 6 Novembre de 17 à 19 heures***
- 3. Clôture le Samedi 21 Novembre de 10 heures à midi***

***Les dossiers seront consultables en Mairie tous les jours de 10h à midi sauf dimanche et jours fériés durant toute la période***

**Pour vous informer :**

***Le dossier complet du PLU figure sur le site internet de la commune : [www.virecourt.mairie54.fr](http://www.virecourt.mairie54.fr)***

**Pour vous exprimer deux solutions :**

- 1. Une boîte mail [plu-virecourt@registredemat.fr](mailto:plu-virecourt@registredemat.fr) dédiée au PLU***
- 2. Une boîte mail [enquetepubliquechemin@orange.fr](mailto:enquetepubliquechemin@orange.fr) pour le chemin***
- 3. Une prise de rendez-vous téléphonique, avec le commissaire, peut être sollicitée à l'aide de ces adresses mails.***

**Le MAIRE le 29 septembre 2020**



# INFORMATION ENQUÊTES PUBLIQUES PLU et CHEMIN

*Malgré le confinement les enquêtes publiques, concernant le PLU et le chemin commencées le **19 octobre** seront menées à leur terme soit le **21 novembre à midi**.*

*En effet, toutes les dispositions ont été prise pour que l'enquête puisse se faire, autant que possible de façon dématérialisée. La consultation en Mairie est maintenue au dates et heures prévues, avec et sans **Monsieur HARGÉ commissaire enquêteur***

*Cela bien sûr, vous n'en doutez pas, pour servir les intérêts communaux.*

*Yves THIEBAUT  
Maire de VIRECOURT*

## Annexe n° 8 – Réponse mail Commune Bainville aux Miroirs :

Brigitte Meyer <brigitte.meyer@bainville-aux-miroirs.fr>

Jeu 19/11/2020 16:50

À : Vous

↶ ↷ → …

M. Le commissaire enquêteur,

Après étude du dossier d'enquête publique, je vous informe que la commune de Bainville-aux-miroirs n'émet aucune objection au déclassement du chemin communal dit « Ancienne route de Lunéville à Charmes ».

Meilleures salutations

Brigitte Meyer

Maire de Bainville-aux-miroirs

[brigitte.meyer@bainville-aux-miroirs.fr](mailto:brigitte.meyer@bainville-aux-miroirs.fr)

06 70 75 87 05

[www.bainville-aux-miroirs.fr](http://www.bainville-aux-miroirs.fr)

Le 19 nov. 2020 à 16:08, Eric HARGE <[eric.harge@outlook.fr](mailto:eric.harge@outlook.fr)> a écrit :

Madame la Maire,

Comme suite à notre CT, veuillez trouver ci-joint le dossier d'enquête publique concernant le déclassement du chemin rural dit « ancienne route de Charmes à Lunéville »

Bien cordialement,

Eric HARGE

Préfecture de Meurthe & Moselle  
Commune de Virecourt

**Enquête publique préalable au déclassement du  
chemin rural dit « Ancienne route de Lunéville à  
Charmes »**

Arrêté N°09/2020 du 21 septembre 2020

Enquête : du lundi 19 octobre 2020 à 17h00 au samedi 21 novembre à  
12h00

## AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Eric HARGE  
Commissaire enquêteur

L'Earl la Vert Côte à qui la commune loue des terrains au lieu-dit « aux tranchées » a arrêté son activité au 31/12/2017. Mme Aline Remy et Mr Alexis Dubuis ont adressé un courrier faisant part de leur engagement d'acheter ces terrains cadastrés B 416 à B446 d'une surface de 5ha 18 soit 51800 m<sup>2</sup> pour une somme de 25 000€. Afin que leur future propriété ne soit pas coupée en deux ils ont demandé également à acquérir une partie du chemin tel qu'il figure en vert sur le plan des pages 5 et 7. Pour une contenance estimée à 53 ares 57 centiares soit 5357m<sup>2</sup>.

Ces parcelles sont traversées par le chemin dit « Ancienne route de Lunéville à Charmes » qui n'est plus utilisé ni entretenu par la commune ni par le public car il est interrompu par la voie de chemin de fer.

Le chemin se situe en zone A non constructible et ne figure pas sur le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

La commune de Virecourt n'a pas de projet sur ce secteur du territoire et n'a pas prévu de dépenses, ni en fonctionnement, ni en investissement.

Le Commissaire-enquêteur désigné, Monsieur Eric HARGE,

Vu les pièces constituant le dossier soumis à enquête,  
Vu le registre d'enquête publique et les observations formulées,  
Vu le rapport d'enquête ci-dessus,

### **ÉMET UN AVIS FAVORABLE SANS RESERVE**

Sur le projet de déclassement du domaine public du chemin dit « Ancienne route de Lunéville à Charmes », pour les motifs suivants :

- Le dossier présenté par la commune expose avec précision les motifs du projet de déclassement,
- Les dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne la publicité nécessaire pour l'information du public, ont été respectées,
- Le déclassement projeté permettra que la propriété de Mme Aline Remy et Mr Alexis Dubuis ne soit pas « coupée en deux »
- Ce chemin n'est plus utilisé depuis de nombreuses années car il est interrompu par la voie de chemin de fer.
- Aucun itinéraire de randonnée n'emprunte ce chemin.

Fait à Pagney Derrière Barine le 26 Novembre 2020



Eric HARGE

